



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'EURE-ET-LOIR

Arrêté n° 2016- *165/SP DREUX/RG*

ARRETE PORTANT NOMINATION D'UN REGISSEUR AUPRES DE LA REGIE DE RECETTES DE LA SOUS PREFECTURE DE DREUX

LE PREFET D'EURE-ET-LOIR

Officier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté interministériel du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

VU l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

VU l'arrêté NOR INTF1305429A du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté préfectoral n° 1983 du 14 août 1990 modifié instituant une régie de recettes auprès de la sous-préfecture de Dreux ;

VU l'arrêté préfectoral n° 24/2016/SP DREUX/RG du 22 mars 2016, portant nomination d'un régisseur auprès de la régie de recettes de la sous-préfecture de Dreux ;



2 -4 rue des Capucins – 28100 DREUX – Standard : 02 37 27 72 00 - www.eure-et-loir.gouv.fr

Horaires d'ouverture des guichets au public :

lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30-12h15 / 13h15-15h30 - mardi : 8h30-12h15

Vu l'avis émis le 23 août 2016 par le Directeur Régional des Finances Publiques de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret, comptable assignataire ;

Vu l'arrêté n°7/2016 du 18 février 2016 portant délégation de signature au profit de Wassim KAMEL, sous-préfet de l'arrondissement de Dreux ;

Sur proposition de Mme la Secrétaire Générale de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Pour prise en compte du changement de patronyme du régisseur, l'article 1 de l'arrêté du 22 mars 2016 est ainsi modifié : Mme Joëlle GIROUARD, secrétaire administrative de classe normale, est nommée régisseur titulaire de la régie de recettes de la sous-préfecture de Dreux ;

ARTICLE 2 : Pour prise en compte du départ en retraite de Mme FAVREAU, l'article 5 de l'arrêté du 22 mars 2016 est ainsi modifié : Mme Christine NOILLEAU, secrétaire administrative, est désignée mandataire de la régie de recettes de la sous-préfecture de Dreux, sous l'entière responsabilité du régisseur titulaire de recettes de la sous-préfecture de Dreux ;

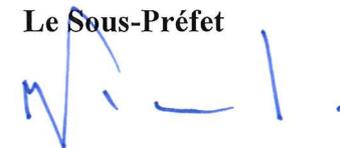
ARTICLE 3 : Les autres articles de l'arrêté du 22 mars 2016 sont sans changement.

ARTICLE 4 : Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir, M. le sous-préfet de Dreux et M. le Directeur Régional des Finances Publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2016.

Fait à Dreux, le 25 août 2016

Le Préfet,
par délégation,

Le Sous-Préfet



Wassim KAMEL